

**Contribution Forum de la régulation  
1-2 décembre 2009 – Paris**

**Crise financières et crise des sociétés financiarisées  
Vers une nouvelle « Grande Transformation » ?**

Georges Gloukoviezoff  
Docteur en économie  
LEFI – Université Lyon2  
Chercheur invité au Policy Institute et  
IIS de Trinity College Dublin  
[georges.gloukoviezoff@ish-lyon.cnrs.fr](mailto:georges.gloukoviezoff@ish-lyon.cnrs.fr)

**Introduction**

La crise financière qui sévit depuis l'été 2007, fait l'objet de nombreuses analyses et interprétations divergentes quant à sa portée : simple turbulence du capitalisme ou crise ultime. Au-delà de la solidité des modèles explicatifs qui peuvent être confrontés, ce sont finalement les conséquences de cette crise qui trancheront. De ce point de vue, elle apparaît dotée d'un potentiel de destruction particulièrement élevé faisant craindre que de crise économique puis sociale, elle ne se mue en crise politique.

Au cœur de ce potentiel se trouve le phénomène de financiarisation. Largement analysé en matière de modalités de financement de l'activité des entreprises, il a été presque totalement ignoré lorsqu'il concerne directement les particuliers. Il s'agit pourtant des deux faces d'une même pièce. La financiarisation correspond en fait à l'ensemble des contraintes à l'usage des outils bancaires et financiers pour satisfaire les besoins de promotion ou de protection, que ces contraintes pèsent sur les Etats, les entreprises (y compris celles bancaires) ou les particuliers.

Il est en effet aujourd'hui impossible pour un particulier de mener une vie normale sans disposer d'un compte bancaire, d'un minimum de moyens de paiement scripturaux et d'un accès approprié au crédit. Lorsque ce n'est pas le cas, les difficultés se développent alimentant le processus d'exclusion sociale. Ce mécanisme qui voit une personne ne plus pouvoir mener une vie normale en raison de difficultés bancaires d'accès ou d'usage, correspond au processus d'exclusion bancaire. Il découle de l'inadéquation entre la nécessité sociale pour tous de recourir aux produits bancaires et la contrainte de rentabilité qui pèse sur les établissements prestataires<sup>1</sup>. Mais ce phénomène n'est pas le résultat d'une coïncidence malheureuse. Il découle de l'intensification de la financiarisation telle qu'elle est à l'œuvre depuis le début des années 1980.

Intimement lié à l'intensification de la financiarisation, s'intéresser au processus d'exclusion bancaire invite alors à plonger au cœur des mécanismes qui ont provoqué l'apparition de la crise financière et surtout qui en expliquent son ampleur et la violence de ses conséquences. Quelques rares travaux<sup>2</sup>, principalement aux Etats-Unis, avaient d'ailleurs insistés dès le début des années 2000 sur les causes structurelles du surendettement – l'une des dimensions du processus d'exclusion

---

<sup>1</sup> G. Gloukoviezoff, 2008, *L'exclusion bancaire des particuliers en France. Entre nécessité sociale et contrainte de rentabilité*, thèse de doctorat en économie, Université Lumière Lyon2.

<sup>2</sup> T. Sullivan, E. Warren, J. Westbrook, 2000, *The Fragile Middle Class Americans in Debt*, New haven et Londres: Yale University Press ; R. Manning, 2000, *Credit Card Nation. The Consequences of America's Addiction to Credit*, New York : Basic Books ; I. Ramsay, 2003, « Consumer Credit Society and Consumer Bankruptcy in the Informational Economy », in : J. Niemi-KiesiLainen, I. Ramsay, et W. Withford, *Consumer Bankruptcy in Global Perspective*, Oxford & Portland : Hart Publishing, pp 17-39.

bancaire – qui devaient avant tout être considéré comme le symptôme d'un dysfonctionnement social plus profond.

Cette contribution se propose alors d'interroger les liens entre financiarisation et processus d'exclusion bancaire, et ainsi de dégager les raisons pour lesquelles les conséquences de la crise financière pourraient aller au-delà du terrain économique pour envahir celui politique. L'hypothèse centrale qui guide cette analyse est que les évolutions connues au cours des 30 dernières années sont comparables à ce que Karl Polanyi nomme « Transformation »<sup>3</sup>. Élaborée à partir de l'analyse des évolutions économiques connues par les sociétés européennes à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, la « Transformation » correspond à la régulation croissante d'éléments essentiels à la cohésion sociale selon une logique marchande. Une telle évolution, socialement intenable, a débouché sur la « Grande Transformation » réaction totalitaire et de nature politique à ses coûts sociaux.

La contribution s'organise en trois temps. Tout d'abord, il s'agit de proposer une grille de lecture du processus d'intensification de la financiarisation (partie 1). Puis, cette grille de lecture est appliquée aux évolutions connues par la société française depuis les années 1950 expliquant le développement du processus d'exclusion bancaire (partie 2). Enfin, à l'aide des travaux de Karl Polanyi<sup>4</sup>, les ressemblances et spécificités de la période actuelle au regard de celles du début du XXe siècle sont mises en lumière afin de comprendre pourquoi ces mécanismes pourraient aggraver rapidement les conséquences de la crise financière actuelle (partie 3).

## **Partie 1. Analyser le processus de financiarisation**

C'est parce que les produits bancaires sont indispensable pour mener une vie normale que le processus d'exclusion bancaire est un phénomène social. Sans cela, il ne s'agirait que d'un problème marchand. Cette situation est le résultat de l'intensification de la financiarisation qui correspond aux évolutions connues par l'arrangement institutionnel qui caractérise un ordre monétaire propre à une société donnée. Un préalable est alors de comprendre la dimension institutionnelle de la monnaie et des produits bancaires et financiers.

### **1.1. Donner tout son sens au processus de financiarisation**

Analyser le processus d'exclusion bancaire conduit à interroger la place des produits bancaires dans la société française. Pour cela, il est indispensable de renoncer à la vision simpliste et instrumentale de la monnaie pensée comme un outil strictement économique à l'instar de ce que postule la « fable du troc ».

#### 1.1.1. La monnaie : une institution sociale

Que ce soit au sein des sociétés anciennes ou modernes, la monnaie est une institution sociale permettant de faire valoir ses droits et d'honorer ses obligations. Elle est ainsi un élément clef de l'appartenance sociale en exprimant l'interdépendance de tous<sup>5</sup>. Les travaux de Michel Aglietta et André Orléan montrent en quoi la monnaie y est aujourd'hui plus encore qu'hier l'expression d'un besoin de société et de protection<sup>6</sup>. En effet, les solidarités protectrices des sociétés

<sup>3</sup> K. Polanyi, 1983, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris : Gallimard.

<sup>4</sup> K. Polanyi, 1975, « L'économie en tant que procès institutionnalisé », in : K. Polanyi et C. Arensberg (eds.), *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Paris : Librairie Larousse, pp. 239-260 ; 1983, *op. cit.*

<sup>5</sup> Voir notamment sur ce point M. Aglietta et A. Orléan (eds.), 1998, *La monnaie souveraine*, Paris : Odile Jacob ; M. Aglietta et A. Orléan, 2002, *La monnaie entre violence et confiance*, Paris : Odile Jacob ; I. Guérin, 2000, *Pratiques monétaires et financières des femmes en situation de précarité*, Thèse de doctorat en économie, Lyon : Université Lumière Lyon2 ; J.-M. Servet, 2006, *Banquier aux pieds nus*, Paris : Odile Jacob.

<sup>6</sup> M. Aglietta et A. Orléan, 2002, *op. cit.*

traditionnelles, affaiblies au sein des sociétés modernes, sont progressivement remplacées par le désir de richesse, richesse qui permet de se protéger de l'incertitude marchande.

Moyen de règlement de l'ensemble des formes de dettes, la monnaie se voit doter d'un pouvoir exceptionnel mais fondamentalement ambivalent. Elle est ainsi lien social et promesse d'harmonie des échanges marchands et des relations sociales en canalisant les désirs d'acquisition des personnes et en entretenant l'idéal démocratique égalitaire grâce à la fiscalité. Mais, précisément en raison de son pouvoir et de son rôle social, elle est simultanément un facteur de crises pouvant affecter l'ensemble de la société.

Il devient alors évident que les règles et normes qui conditionnent l'accès et l'usage de la monnaie, sont des éléments essentiels au développement harmonieux des sociétés. La monnaie n'est pas neutre, elle influence directement le fonctionnement de la société. C'est en ce sens qu'elle peut être considérée comme une institution sociale<sup>7</sup>.

Plus largement, c'est au travers de l'ensemble des composantes de l'ordre monétaire propre à une société donnée, qu'elle exprime ses qualités ce qui inclut les produits bancaires. A l'instar de la monnaie dont ils sont le véhicule, ils sont également un moyen de gestion de l'incertitude et d'expression de l'appartenance sociale.

En se détachant d'une lecture exclusivement instrumentale de la monnaie, il est possible de saisir son rôle essentiel au sein des processus qui participent à la cohésion et la reproduction des sociétés. Mais ce rôle n'est pas figé. Les rapports de force entre groupes sociaux ou catégories sociales conditionnent les évolutions de l'arrangement institutionnel qui caractérisent un ordre monétaire donné et sont conditionnés en retour.

Ces évolutions peuvent s'étudier selon différentes perspectives<sup>8</sup>. Compte-tenu de la problématique de cette contribution, c'est le point de vue du rôle joué par les produits bancaires qui est privilégié en analysant le processus de financiarisation des rapports sociaux.

### 1.1.2. De la financiarisation de l'économie à celle de la société

Si nous précisons « des rapports sociaux », c'est pour insister sur le fait que le phénomène étudié ne se limite pas au recours croissant aux marchés financiers par les entreprises pour se financer. Il s'agit là d'un des aspects de ce phénomène mais qui est loin d'en épuiser la richesse.

Bien que ce sens étroit soit généralement retenu, certains auteurs en proposent une lecture plus complète en s'inscrivant de fait à la suite des travaux de Georg Simmel pour qui la diffusion de la monnaie reconfigure les rapports sociaux et la hiérarchie des valeurs<sup>9</sup>. Pour ces auteurs dont sont Bernard Perret<sup>10</sup>, Paul Dembinski<sup>11</sup> ou

<sup>7</sup> La monnaie est une institution sociale parce ce qu'elle ne se réduit pas à un instrument des relations horizontales mais correspond également à un ensemble de règles qui détermine l'appartenance de chacun à la société marchande. Cet ensemble de règles exerce de plus son influence de manière durable sur le comportement des personnes, tout en étant influencée en retour par ces mêmes comportements expliquant ses évolutions au cours du temps. Voir notamment A. Orléan, 1998, « La monnaie autoréférentielle : réflexions sur les évolutions monétaires contemporaines », in : M. Aglietta et A. Orléan (eds.), *op. cit.*, pp. 359-356 ; I. Guérin, 2000, *op. cit.*

<sup>8</sup> Michel Aglietta et André Orléan proposent ainsi une analyse des évolutions de l'ordre monétaire et des formes de confiance qui le sous-tendent notamment au travers de l'étude des crises des systèmes monétaires. Voir M. Aglietta et A. Orléan, 2002, *op. cit.* Voir également sur ce thème B. Théret (ed.), 2007, *La monnaie dévoilée par ses crises. Crises monétaires d'hier et d'aujourd'hui*, volume 1 et 2, Paris : Editions de l'EHESS.

<sup>9</sup> G. Simmel, 1999, *Philosophie de l'argent*, Paris : Presses Universitaires de France.

<sup>10</sup> B. Perret, 1999, *Les nouvelles frontières de l'argent*, Paris : Seuil.

<sup>11</sup> P. Dembinski, 2008, *Finance servante ou finance trompeuse*, Paris : Desclée de Brouwer.

Frédéric Lordon<sup>12</sup>, la financiarisation correspond à l'influence croissante de la logique financière marchande sur l'ensemble des composantes de la société. Elle est un principe d'action basé sur la domination du critère d'efficacité assimilée à la rentabilité des activités, et un horizon temporel ne dépassant pas le court terme. Mais la financiarisation est également un principe d'organisation dans la mesure où sa diffusion entraîne une réorganisation systémique qui bouleverse aussi bien le financement de l'économie que l'identité sociale des personnes et les modalités de l'être ensemble.

La financiarisation tient donc d'une logique structurante en conformité avec l'analyse menée sur la monnaie comme institution sociale. De manière complémentaire, les travaux auxquels nous avons participé au sein du Centre Walras en 2004-2005<sup>13</sup> avaient conduit à insister sur le fait que la financiarisation implique les différentes composantes de l'ordre monétaire et pas seulement les marchés financiers. Selon Jean-Michel Servet, quatre formes de l'institution monétaire participant à cette évolution sont à distinguer : la monétarisation des dépenses en est la forme élémentaire ; l'intensification de l'intermédiation des moyens de paiement, de l'épargne et des prêts, ainsi que l'évolution des modalités de protection sociale et contre les risques en sont les deux vecteurs principaux ; enfin la dernière forme en est la conséquence et correspond à « *l'essor d'une économie de placements et de spéculations* »<sup>14</sup>. C'est l'articulation des quatre éléments qui rend compréhensibles les diverses contraintes au recours aux instruments monétaires et financiers qui pèsent sur les individus, entreprises ou nations, et leurs conséquences.

C'est ainsi à partir de ces différents travaux portant sur des facettes de la financiarisation telle qu'elle se développe aujourd'hui que la nécessité d'une grille de lecture qui en donne à voir les permanences structurelles, s'est imposée.

## 1.2. Une grille de lecture originale

Établir une grille de lecture du processus de financiarisation à partir des apports des lectures précédentes, suppose d'en distinguer les composantes qui sont implicitement mêlées. Sans cela, l'analyse est en partie aveugle aux alternatives et réduit l'importance du politique au sein de ces évolutions alors même que ces chercheurs la soulignent explicitement. C'est cet écueil que nous tentons d'éviter en distinguant besoins, formes et logiques du processus de financiarisation.

### 1.2.1. Les besoins sociaux et les formes de la financiarisation

Tout d'abord, l'intensification du processus de financiarisation correspondant à la contrainte croissante de recourir aux instruments monétaires et financiers pour satisfaire un ensemble toujours plus vaste de besoins sociaux. Il importe donc de définir ces besoins. A la suite des travaux d'Amartya Sen sur les capacités<sup>15</sup>, nous les assimilons à la possibilité de faire valoir ses droits et d'honorer ses obligations afin de mener une vie normale. Deux principaux groupes peuvent alors être distingués selon qu'ils impliquent ou non la gestion d'un rapport au temps et l'incertitude afférente :

- En l'absence de ce rapport au temps, il s'agit des besoins de perception et de mise en circulation des signes monétaires. Ce type de besoin correspond par

<sup>12</sup> F. Lordon, 2000, *Fonds de pension : piège à con*, Paris : Raisons d'agir ; 2008b, *Jusqu'à quand ? Pour en finir avec les crises financières*, Paris : Raisons d'agir.

<sup>13</sup> Voir les introductions générales des rapports du centre Walras 2004 et 2005. I. Guérin et J.-M. Servet (éd.) (2004), *Exclusion et liens financiers Rapport du Centre Walras 2003*, Paris : Economica, pp.4-20. G.Gloukoviezoff (ed.), (2005), *Exclusion et liens financiers. L'exclusion bancaire des particuliers. Rapport du Centre Walras 2004*, Paris : Economica.

<sup>14</sup> J.-M. Servet, 2006, *op. cit.*, p. 40

<sup>15</sup> A. Sen, 1999, *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Paris : Odile Jacob.

exemple à la perception du salaire sur un compte de dépôt ou de la réalisation d'un paiement grâce à un chèque.

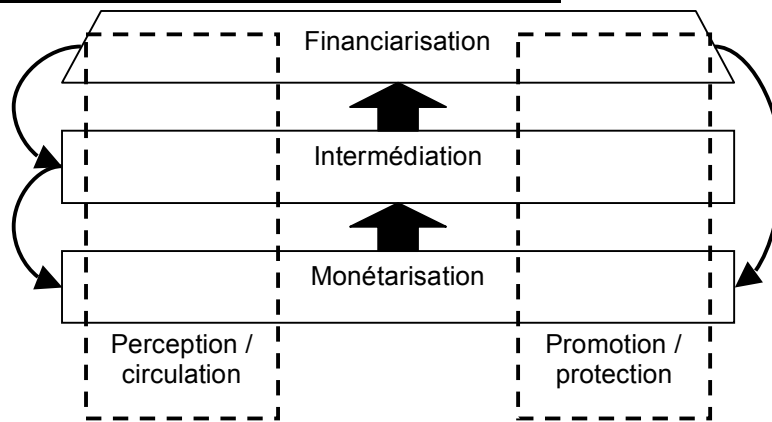
- Lorsque le rapport au temps est présent, il s'agit de la satisfaction des besoins de promotion et de protection. C'est le besoin de promotion qui est satisfait lorsqu'un crédit est utilisé pour acquérir un véhicule censé améliorer l'employabilité de la personne. En revanche, lorsque ce crédit est utilisé pour faire réparer le véhicule et conserver son emploi, il s'agit alors de la satisfaction du besoin de protection dans la mesure où la finalité est d'éviter la dégradation de la situation.

La satisfaction du second type de besoin implique nécessairement, à des degrés divers, celle du premier type mais la réciproque n'est pas vérifiée.

Ensuite, il convient de distinguer les différentes formes de la financiarisation. Il s'agit de permanences historiques<sup>16</sup> dont l'importance relative varie au cours du temps mais qui sont constitutives d'un ordre monétaire. Elles sont au nombre de trois. La monétarisation qui correspond à la diffusion de la monnaie sous une forme fiduciaire (pièces et billets), et constitue le socle de tout ordre monétaire. Le deuxième niveau correspond à l'intermédiation : un intermédiaire, par exemple une banque, intervient entre la personne et son argent pour la satisfaction de ses besoins. Enfin le troisième niveau qui suppose les deux précédents, est celui de la financiarisation à proprement parler. A ce dernier niveau, les besoins individuels sont mis en interrelation par une entité représentation du collectif. Cette entité organise cette interrelation mais ne satisfait pas directement les besoins individuels. Il peut s'agir des marchés financiers mais également d'un Etat planificateur.

À ce stade du raisonnement, il est possible de proposer une première représentation graphique du processus de financiarisation (schéma 1).

**Schéma 1 : Besoins et formes de la financiarisation**



Les flèches qui relient les différentes formes de la financiarisation soulignent l'influence que chacune d'elles exerce sur les deux autres. Cette influence peut être de nature technique mais elle est aussi et surtout de l'ordre des logiques qui reflètent la hiérarchie de valeurs dont cet ordre monétaire tire sa légitimité. Après les besoins et les formes du processus de financiarisation, il faut donc à présent se pencher sur les logiques qui l'animent.

**1.2.2. Les logiques de la financiarisation**

Les travaux de Karl Polanyi<sup>17</sup> fournissent une grille de lecture des logiques à l'œuvre. Il distingue en effet trois principes d'intégration économique correspondent à des modalités d'affectation des ressources : la redistribution, le marché et la réciprocité.

<sup>16</sup> Le crédit ou la spéculation qui sont des composantes de ces différentes formes, ne sont pas une spécificité des sociétés modernes mais existaient déjà au sein des sociétés anciennes.

<sup>17</sup> Polanyi, 1975, *op. cit.* ; 1983, *op. cit.*

- Le principe de redistribution fait primer l'intérêt collectif sur le reste. La production et la circulation des richesses sont organisées selon une logique de centricité qui les voit converger vers le centre puis en repartir.
- Le principe de marché fait primer l'intérêt individuel en niant l'existence d'un tout social qui soit plus que la somme des parties. Il n'y a pas de solidarité mais une interdépendance intéressée. La logique qui anime la production des richesses et leur circulation est l'équivalence des transactions fondées sur la logique de l'intérêt individuel.
- Le principe de réciprocité se fonde sur la reconnaissance de la complémentarité d'éléments distincts et s'inscrit volontairement dans une totalité pensée comme telle. La production et la circulation des richesses sont animées par la logique de la symétrie qui voit chacun s'acquitter de ses obligations selon ses capacités<sup>18</sup>. « Lorsque la réciprocité est la forme d'intégration, les équivalences déterminent la quantité qui est "appropriée" par rapport à la partie qui occupe une place symétrique »<sup>19</sup>. Le principe de réciprocité suppose ainsi que les échanges interindividuels intègrent de manière consciente l'intérêt collectif et le souci d'autrui. Il est donc la reconnaissance et la traduction des droits et obligations d'un groupe faisant totalité. Il est l'expression de la solidarité de ses membres.

Ce sont ces principes ou logiques qui animent les différentes formes de la financiarisation. Ils sont tous trois toujours simultanément présents, l'un dominant les deux autres. Les travaux sur la financiarisation présentés précédemment analysent ainsi une financiarisation dominée (et le mot est faible) par la logique marchande. Les variations de leur influence relative ont ainsi des conséquences significatives sur la cohésion sociale et les modalités de reproduction des sociétés.

Afin d'illustrer les traductions concrètes de ces différentes logiques au sein des trois formes du processus de financiarisation, les deux tableaux suivants présentent quelques exemples pour les deux types de besoins distingués plus haut. Ces différents exemples s'inscrivent nécessairement imparfaitement dans chacune des cases car ils ne sont que rarement animés par une seule logique. C'est donc en fonction de leur trait dominant qu'ils ont été classés.

**Tableau 1 : Logiques de financiarisation et besoins de perception/circulation**

		Besoins	Percevoir et mettre en circulation		
<b>Formes</b>	Financiarisation	Achat avec des titres financiers de dettes privées (OPE)	Droits de tirage spéciaux du FMI	Monnaie Banque Centrale (émise par les pouvoirs publics)	
	Intermédiation	Chèque d'une banque commerciale	Chèque d'une banque coopérative	Chèque d'une banque publique	
	Monétarisation	Monnaie scripturale créée lors de l'octroi d'un crédit	Systèmes d'échange local	Pièces et billets en Francs (émis par les pouvoirs publics)	
		<b>Logiques</b>	Marchande	Réciprocité	Redistribution

<sup>18</sup> Servet, 2008, « Un principe polanyien d'actualité : la réciprocité », communication au 11<sup>ième</sup> colloque International Karl Polanyi, 4 au 6 décembre, Montréal.

<sup>19</sup> Polanyi, 1975, *op. cit.*, p. 259

**Tableau 2 : Logiques de financiarisation et besoins de promotion/protection**

		Besoins	Promotion et protection		
Formes	Financiarisation		Spéculation	Investissement solidaire	Planification
	Intermédiation		Crédit / retraite par capitalisation	Microcrédit personnel	Prêt d'honneur / retraite par répartition
	Monétarisation		Épargne individuelle	Tontines (épargne rotative)	Prestations sociales
Logiques			Marchande	Réciprocité	Redistribution

C'est l'articulation de ces différentes formes et logiques qui caractérise un ordre monétaire. La stabilité d'un tel arrangement institutionnel découle de la cohérence de cette articulation et de sa capacité à réguler les tensions dont il est porteur en raison de l'interdépendance de l'ensemble de ces composantes et de la cohabitation de ces différentes logiques. C'est également de cette articulation que découlent les règles et normes d'accès et d'usage des produits bancaires à l'origine du processus d'exclusion bancaire.

Selon la logique qui domine le processus de financiarisation et donc les caractéristiques de l'ordre monétaire, les règles et normes d'accès et d'usage des produits bancaires ne sont pas les mêmes pour les particuliers.

Dans une société où l'Etat pourvoit généreusement à la protection de ses membres contre les aléas de la vie selon une logique redistributive, le crédit bancaire tient une place bien différente de celle qu'il occupe dans une société où l'Etat social est absent en raison de la domination de la logique marchande. Les normes d'usage diffèrent donc fortement. De même, un secteur bancaire où les pouvoirs publics sont un acteur direct (au travers des banques publiques) et indirect (par la régulation) majeur ne définit pas les mêmes règles d'accès que lorsque ce secteur est fortement libéralisé.

La logique qui anime la financiarisation influe donc simultanément sur la nature et l'ampleur des contraintes à recourir aux produits bancaires pour les particuliers, mais également sur les règles d'accès et d'usage qui régissent la prestation de services bancaires telle qu'elle leur est proposée.

## **Partie 2. L'intensification de la financiarisation marchande**

Ce sont les évolutions de l'ordre monétaire qui ont rendu les produits bancaires incontournables pour mener une vie normale. Ces évolutions ne sont pas le résultat d'un processus naturel et nécessairement efficient, mais le fruit de rapports de force entre groupes sociaux et des choix opérés par le passé. Afin de donner à voir ces évolutions et surtout d'en comprendre la dynamique, cette partie analyse le processus de financiarisation en mettant l'accent sur ses implications pour l'accès et l'usage des produits bancaires. Pour cela, deux périodes sont distinguées : la première correspond à la phase d'accélération de la bancarisation des particuliers de la fin des années 1950 au début des années 1980, puis la seconde s'étend jusqu'à aujourd'hui et se distingue de celle qui la précède par la domination de la logique marchande.

### **2.1. La bancarisation accélérée de la population française**

La période qui s'étend du lendemain de la seconde Guerre Mondiale jusqu'aux années 1980 est marquée par une forte accélération du mouvement de financiarisation. Cette évolution se fait sous le contrôle étroit de l'État qui en est un acteur direct et indirect. Après avoir rationalisé et réorganisé le secteur bancaire coopératif au cours de l'entre-deux guerres, il nationalise en 1945 la Banque de France et les quatre principales banques de dépôts<sup>20</sup>, et réglemente étroitement l'ensemble de l'activité bancaire<sup>21</sup>. C'est donc un secteur bancaire sous tutelle étatique qui devient le pivot de la croissance des « Trente Glorieuses ».

### 2.1.1. Comment les banques sont progressivement entrées au cœur de la vie des Français

Le développement de la société de consommation au cours des « Trente Glorieuses » correspond à une intensification de la monétarisation. Un ensemble toujours plus vaste de besoins (hygiène, soins, transports, communications, etc.) est progressivement satisfait dans le cadre de relations commerciales introduisant la monnaie et la logique marchande dans de nouvelles sphères. Toutefois, ces évolutions ne se sont pas immédiatement traduites par une intensification de l'intermédiation, c'est à dire par un recours plus fréquent aux produits bancaires.

Jusqu'au milieu des années 1960, les particuliers se tiennent à distance des banques. Ils y sont principalement épargnants grâce à leur livret et seuls les clients aisés développent de véritables relations bancaires. Mais l'Etat va changer tout ça.

S'il intervient, c'est parce que la croissance soutenue des « Trente Glorieuses » a besoin d'être financée. Les entreprises ont besoin de crédits bancaires pour investir et les pouvoirs publics ont besoin de se financer pour moderniser les infrastructures du pays. La réponse à ce défi est trouvée par la bancarisation des ménages français.

L'objectif est double. Pour les banques, les dépôts des particuliers sont une manne qu'elles peuvent utiliser pour prêter aux entreprises. Pour l'État, l'idée est, d'une part, d'orienter une partie de ces ressources vers des produits d'épargne permettant de financer ses investissements, et d'autre part, de mieux contrôler les salaires versés et ainsi d'améliorer l'efficacité de la fiscalité.

Afin de mener ce projet à bien l'État agit à la fois en direction des clients, de l'organisation du secteur bancaire et des caractéristiques de l'offre bancaire (Tableau 3).

**Tableau 3 : Mise en œuvre de la bancarisation des particuliers par l'État**

<b>Clients</b>	L'État donne à l'ensemble de la population les mêmes droits au regard des banques en votant en 1965 l'autonomie bancaire complète des femmes qui obtiennent alors le droit de gérer elles-mêmes leurs biens propres <sup>22</sup> . Obligation de la domiciliation et de la mensualisation des salaires. Débutées au
----------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<sup>20</sup> Crédit Lyonnais, Société Générale, Comptoir national d'escompte, Banque nationale pour le commerce et l'industrie (ces deux dernières fusionneront en 1966 pour former la Banque nationale de Paris). Il ne reste dans le secteur privé que des banques de dépôt de taille très modeste ainsi que les banques d'affaire mais qui voient un commissaire du gouvernement être placé auprès d'elles. Voir Haut Conseil du secteur financier public et semi-public, 2001, *Un secteur financier public, pour quoi faire ?*, Rapport 2001, Paris.

<sup>21</sup> Les banques privées avaient été jusqu'alors relativement peu encadrées. En 1941, le gouvernement de Vichy a mis fin à l'ère libérale et doté, en collaboration étroite avec la profession, le secteur bancaire d'un statut particulier. En 1945, la distinction banque de dépôt – banque d'affaire est inscrite dans la loi et le Conseil national du crédit encadre la concurrence interbancaire afin de permettre le financement de la reconstruction du pays.

<sup>22</sup> Les femmes avaient déjà depuis 1942 l'autorisation d'ouvrir un compte de dépôt sans l'autorisation de leur mari mais celui-ci pouvait y faire opposition par la suite. Dans les faits, les banques continuaient à demander une autorisation maritale.

	milieu des années 1960, ces mesures aboutissent à une obligation légale en 1973 pour la domiciliation <sup>23</sup> et en 1978 pour la mensualisation. Alors que seulement 10 % des salaires étaient versés mensuellement en 1969, ils sont 75 % en 1972 <sup>24</sup> . L'État rend obligatoire la perception des prestations sociales par l'intermédiaire d'un compte bancaire en 1978.
<b>Secteur bancaire</b>	Les réformes Debré en 1966-1967 suppriment la distinction entre banques de dépôts et banques d'affaires et rendent caduque l'obligation d'autorisation préalable pour l'ouverture de guichets afin de permettre aux banques d'être au plus près de la population. Les banques coopératives voient leur contrainte de spécialisation réduite ce qui les conduit à diversifier leur activité, et donc leurs ressources, sans pour autant perdre leurs avantages qui sont la contrepartie de leur activité en direction des clientèles rurales et de particuliers. Les Caisses d'épargne sont autorisées en 1978 à ouvrir des comptes de dépôt à leur clientèle et à leur octroyer des carnets de chèques.
<b>Produits</b>	Instauration de la gratuité du chèque en contrepartie de l'absence de rémunération des comptes de dépôt (le fameux « ni-ni »). En matière d'orientation de l'épargne, le livret B et les produits d'épargne logement sont créés en 1965 <sup>25</sup> , et le « livret bleu » distribué par le Crédit Mutuel <sup>26</sup> en 1975. Le livret A dont le taux de détention est encore quatre fois supérieur à ceux des comptes de dépôt à la fin des années soixante-dix, voit ses caractéristiques modifiées afin d'en rendre l'utilisation plus pratiques en 1967.

Par ces différentes mesures, l'État a non seulement été l'architecte de la bancarisation massive de la population mais également son déclencheur. Progressivement, le recours aux comptes de dépôt et moyens de paiement scripturaux est rendu, si ce n'est obligatoire, au moins difficilement évitable. En contrepartie, l'accès à ces services a été facilité autant que possible et leur coût limité. Ainsi, alors que les ménages français n'étaient que 17 % à détenir un compte de dépôt ou un livret bancaire (hors livret A) en 1966, ils sont 62 % en 1972 puis 92 % en 1984<sup>27</sup>.

Mais l'intensification de l'intermédiation ne se limite pas aux besoins de perception et de mise en circulation mais concerne également la satisfaction de ceux de protection face aux aléas de la vie et de promotion notamment en termes d'équipement des ménages.

### 2.1.2. Promotion et protection : la complémentarité de l'Etat et du marché

Alors que les conditions économiques sont moins favorables à l'épargne qu'au recours au crédit (forte croissance, forte inflation, plein emploi), la satisfaction du besoin de promotion se traduit par un doublement de l'endettement des ménages entre 1949 et 1958 puis un triplement entre 1959 à 1966<sup>28</sup>. Ce fort développement du crédit à la consommation se fait dans un cadre fixé par l'Etat : il bonifie une partie des prêts, encadre les taux d'intérêt (crédeur et débiteur) à partir de 1963, et fixe un

<sup>23</sup> Au-delà de 1 500 francs (pour un Smic à un peu plus de 900 francs), le salaire devait être versé en monnaie scripturale. Ce seuil est aujourd'hui de 1 500 euros (pour un Smic à un peu plus de 1 300 euros). De Blic & Lazarus, 2007, *Sociologie de l'argent*, Paris : La Découverte.

<sup>24</sup> Bonin, 1989, *L'argent en France depuis 1880. Banquiers, financiers, épargnants dans la vie économique et politique*, Paris : Masson.

<sup>25</sup> Ces nouveaux produits d'épargne qui peuvent être distribués par l'ensemble des banques voient le montant de leurs dépôts passer de 4 à 63 milliards entre 1964 et 1974. De Blic & Lazarus, 2007, *op. cit.*

<sup>26</sup> C'est d'ailleurs à cette occasion que le Crédit Mutuel, jusqu'alors relativement indépendant de l'État (bien que les pouvoirs publics aient fixé les statuts de sa confédération nationale en 1958), est instrumentalisé par lui en se voyant confier une mission d'intérêt général relative à l'emploi de l'épargne collectée par ce livret qui faisait l'objet d'une défiscalisation partielle. Haut Conseil au secteur financier public et semi-public, 2001, *op.cit.*

<sup>27</sup> Bonin, 1992, *La banque et les banquiers du Moyen Age à nos jours*, Paris : Larousse.

<sup>28</sup> Sur la période 1955-1956, ces crédits sont consacrés pour près de 50 % d'entre eux à l'automobile, pour 16 % aux appareils ménagers, pour 13 % aux véhicules à deux roues et pour 9 % aux postes de radio et de télévision qui font leur apparition. Voir Caisse des Dépôts et Consignations, 1999, *Le Livret A, une histoire de l'épargne populaire*, Paris : La Documentation Française ; S. Langlois, 2005, *Consommer en France*, Paris : L'Aube.

taux plafond (taux de l'usure) à partir de 1966 (loi du 28 décembre). De plus, en 1978, la loi Scrivener tente d'améliorer la protection de l'emprunteur en développant et encadrant son information et les possibilités qui lui sont offertes de se rétracter.

Si le crédit est principalement un outil de promotion, c'est parce que d'autres réponses financiarisées sont apparues en matière de protection. Le système de protection sociale<sup>29</sup> s'organise en effet dès 1945<sup>30</sup>. L'État social qui se met progressivement en place, est la traduction d'une évolution de la hiérarchie de valeurs. Alors que depuis la Révolution Française la propriété privée était le socle de l'autonomie individuelle, les « Trente Glorieuses » sont marquées par l'avènement de la « *propriété sociale* »<sup>31</sup>. Celle-ci complète la précédente et s'exprime principalement sous une forme financiarisée animée par la logique redistributive. En effet, en dépit de faiblesses<sup>32</sup>, le système de protection sociale est animé par une logique qui le distingue clairement de la logique marchande.

L'intermédiation croissante de la satisfaction des besoins de promotion et de protection au cours des Trente Glorieuses ne s'accompagne donc pas mécaniquement d'une plus grande marchandisation. La logique à l'œuvre n'est que modérément marchande en matière de promotion en raison du contrôle étatique direct et indirect, et ne l'est pas du tout pour la protection totalement organisée par les pouvoirs publics. Ainsi, bien que rencontrer des difficultés bancaires d'accès ou d'usage provoquent des conséquences de plus en plus problématiques à mesure que les produits bancaires deviennent la norme, l'ampleur du phénomène d'exclusion bancaire reste modérée tout au long de cette période.

### 2.1.3. Les prémisses de la financiarisation marchande

Si la logique marchande n'a que peu de place pour s'exprimer, les forces qui vont renverser ce compromis institutionnel dominé par une logique redistributive, sont déjà à l'œuvre au sein de la sphère financière. Paul Dembinski identifie la clef de cette remise en cause de l'ordre monétaire des « Trente Glorieuses », dans l'absence de prise en compte de la finance internationale au sein des accords de Bretton Woods en 1944<sup>33</sup>.

Alors que ces accords définissent les lignes directrices de cet ordre monétaire au niveau international, ils laissent la régulation des marchés financiers à la charge des autorités et des lois nationales. C'est dans cette faille que les établissements financiers internationalement présents vont s'engouffrer entraînant notamment la création des « euro-dollars » puis « euro-devises »<sup>34</sup>. Cette création monétaire privée

<sup>29</sup> Pour plus d'informations voir l'ouvrage dirigé par Serge Paugam et plus particulièrement les chapitres de Robert Boyer, François-Xavier Merrien et Bruno Palier. S. Paugam (ed.), 2007, *Repenser la solidarité, L'apport des sciences sociales*, Paris : Presses Universitaires de France ; R. Boyer, 2007, « Comment Concilier solidarité sociale et efficacité économique à l'ère de la globalisation : une lecture regulationniste », in : S. Paugam, 2007, *op. cit.*, pp. 887-914 ; F.-X. Merrien, 2007, « Les devenirs de la solidarité sociale », in : S. Paugam, 2007, *op. cit.*, pp. 839-854 ; B. Palier, 2007 « Des assurances de moins en moins sociales », in : S. Paugam, 2007, *op. cit.*, pp. 855-871.

<sup>30</sup> Les prémices de la Sécurité sociale se trouvent dans deux lois de 1928 et 1930 qui rendent obligatoire l'affiliation à un régime d'assurance sociale dont la Sécurité sociale est en fait la généralisation à grande échelle.

<sup>31</sup> R. Castel, 2009, *La montée des incertitudes – Travail, protections, statut de l'individu*, Paris : Seuil.

<sup>32</sup> Les principales critiques tiennent à la place centrale accordée à l'emploi laissant sans protection ceux qui ne peuvent cotiser ou ne sont pas liés à un ayant droit, et à celle accordée aux solidarités professionnelles catégorielles privilégiant « *la solidarité et la redistribution (par le biais de la mutualisation du risque) à l'intérieur d'un même groupe social* » au détriment de la recherche de « *l'égalité de tous ou de la disparition de la pauvreté* » (B. Palier, 2007, *op.cit.*, p. 855).

<sup>33</sup> Dembinski, 2008, *op. cit.*

<sup>34</sup> Les établissements financiers qui détiennent dans leur bilan des dollars (ou autre devises) en dehors des Etats-Unis (ou du pays émetteur) pouvaient accorder des prêts dans cette monnaie sans aucune contrainte de fonds propres à l'exception de leur évaluation du risque de l'opération (aux Etats-Unis, ces banques auraient dû conserver une fraction des montants prêtés fixée par les règles de régulation). Si

a rendu impossible pour les Etats-Unis le maintien de la parité entre l'or et le dollar conduisant à l'abandon de sa convertibilité en 1971. Ce basculement de fait dans un système de change flexible<sup>35</sup> conduit à faire dépendre en grande partie la valeur des monnaies, et donc la politique monétaire, de l'évaluation qui en est faite sur les marchés financiers. L'ordre monétaire est alors profondément modifié.

L'onde de choc de cette transformation va progressivement redéfinir les règles et normes d'accès et d'usage de la monnaie et de ses différents supports au sein de chaque pays. Mais cette redéfinition va également prendre appui sur les possibilités offertes par les marchés financiers qui se développent tout au long des années 1970<sup>36</sup>. En effet, dans le but de protéger la valeur du patrimoine financier contre les effets de la forte inflation qui caractérise cette période, les technologies de l'information sont mises à contribution pour élaborer un nombre croissant d'innovations financières. Ces innovations offriront des opportunités de réponses face aux défis économiques du tournant des années 1980.

Ces éléments apparemment disparates (abandon de la convertibilité or-dollar et développement des innovations financières) sont en fait essentiels pour comprendre le développement du processus d'exclusion bancaire tel qu'il est observable aujourd'hui. Ce sont en effet ces éléments qui sont à la base de la remise en cause de la domination de la logique redistributive au sein de l'ordre monétaire, au profit de celle de la logique marchande.

## 2.2. La rupture néolibérale des années 1980

Les années 1980 marquent un tournant radical de l'intensification de la financiarisation de la société française mais, au moins en apparence, pas une rupture<sup>37</sup>. La monétarisation, l'intermédiation et la financiarisation poursuivent en effet leur diffusion. En revanche, la logique à l'œuvre jusqu'alors redistributive est supplantée par la logique marchande ce qui redéfinit les règles et normes bancaires d'accès et d'usage.

### 2.2.1. La diffusion des produits bancaires continue...

Bien qu'avec un rythme de croissance moins soutenu<sup>38</sup> suite au ralentissement économique, la consommation continue de croître et de s'étendre en raison du développement de nouveaux produits (comme ceux liés à la communication) et services (notamment les services à la personne). Trois principaux changements dans les modes de vie<sup>39</sup> favorisent cette intensification de la monétarisation.

- Le premier tient au développement d'un mode de vie plus urbain et d'une mobilité résidentielle accrue.
- Le deuxième porte sur l'accroissement du travail féminin dont le taux d'emploi passe de 66,8 % en 1993 à 72,9 % en 2005 (30,7 % de ces emplois sont à temps partiel en 2005).

---

elles estiment que le risque est de 1%, elles peuvent prêter cent dollars alors qu'elles ne disposent que d'un dollars. Cette création monétaire se fait en dehors de toute régulation nationale.

<sup>35</sup> Auparavant les monnaies voyaient leur taux de change exprimé en dollar seule monnaie définie par une valeur en or. Chaque monnaie devait maintenir des taux fixes vis-à-vis du dollar. À partir du moment où la valeur du dollar n'est plus fixée par l'or mais varie, la fixité des taux est remise en cause.

<sup>36</sup> Voir également Lordon 2000, *op. cit.*, et 2008b, *op. cit.*

<sup>37</sup> Une évolution similaire est à l'œuvre au sein des autres sociétés occidentales.

<sup>38</sup> Alors que la consommation augmentait en moyenne de 5,3 % par an entre 1960 et 1974, elle ne croît plus que de 2,6 % par an entre 1974 et 1984, de 1,7 % par an entre 1986 et 1993 et de 1,9 % par an entre 1994 et 2000. S. Langlois, 2005, *op. cit.*

<sup>39</sup> Pour plus de détails voir CERC, 2006, *La France en transition 1993-2005*, Paris : La Documentation Française.

- Enfin, le troisième correspond aux changements connus par la structure familiale en raison de la croissance du nombre des divorces et du développement du nombre des familles monoparentales<sup>40</sup>.

Ces trois changements modifient les modes de consommation et accentuent le phénomène de monétarisation car ils remettent en cause l'efficacité de la solidarité familiale et de voisinage, et affectent le budget des ménages en conduisant à satisfaire un nombre croissant de tâches non plus dans le cadre du ménage ou des solidarités de proximité mais par le recours au marché.

Les évolutions institutionnelles des « Trente Glorieuses » ayant rendu les produits bancaires incontournables, cette intensification de la monétarisation se traduit également par celle de l'intermédiation.

Alors qu'en 1966, l'accès au compte de dépôt était le fait d'une minorité, 92 % des ménages en détenaient déjà un en 1984, et près de 99 % en 2001. De la même manière, les moyens de paiement scripturaux et principalement le chèque et la carte bancaire prennent le pas sur les espèces. C'est ce que révèle l'évolution récente des moyens de paiement utilisés pour une dépense de 25 euros pour laquelle carte bancaire et chèque passent de 57 % en 1999 à 63 % en 2006<sup>41</sup> (pour un montant de 100 euros, seuls 11 % des français recourent aux espèces en 2006)<sup>42</sup>. Ce recours de plus en plus courant aux produits bancaires se constate également en matière de crédit à la consommation : la proportion de ménages ayant au moins un crédit à la consommation passe ainsi de 28.3 % en 1990 à 33.8 % en 2008<sup>43</sup> (contre près de 50 % au Royaume-Uni).

Que ce soit pour la satisfaction des besoins de conservation et de mise en circulation de la monnaie ou ceux de promotion et de protection, l'intensification de l'intermédiation s'est poursuivie tout au long des trente dernières années. Cette continuation a accru le caractère normatif du recours aux produits bancaires et ainsi développé la gravité des conséquences des difficultés bancaires. Mais cette apparente continuité masque une modification radicale de la logique qui anime l'intensification de l'intermédiation.

### 2.2.2. ...mais selon une toute autre logique

Si l'on se concentre sur le cadre institutionnel qui assurait la domination de la logique redistributive au cours des « Trente Glorieuses », force est de constater qu'il a été systématiquement remis en cause à partir des années 1980.

D'un point de vue strictement bancaire, la date clef est celle de la loi bancaire de 1984. Cette loi harmonise les statuts des différents établissements et libéralise le secteur afin d'accroître la concurrence très modérée qu'ils se livraient jusqu'alors. Elle remet notamment en cause les spécialisations des établissements coopératifs et les avantages qui les accompagnaient. Dans la foulée de cette loi inaugurale d'un changement d'époque, il faut également citer : la fin progressive de l'encadrement du crédit entre 1985 et 1987, la privatisation par étapes à partir de 1986 puis réaffirmée en 1993 de l'ensemble des établissements précédemment nationalisés, l'approfondissement de la déspecialisation suite à la loi bancaire de 1996, l'ouverture à la concurrence de nouveaux acteurs nationaux et internationaux, la réforme Bâle II qui individualise les méthodes d'évaluation du risque et de provisionnement en fonds propre, etc.

<sup>40</sup> Alors qu'elles ne représentaient que 2,9 % des ménages et 9,3 % des ménages avec enfant(s) en 1968, les familles monoparentales en représentaient respectivement 7,4 % et 17,4 % en 1999.

<sup>41</sup> FBF, 2006, *Le secteur bancaire en chiffres*, Paris : Fédération Bancaire Française.

<sup>42</sup> Eurobaromètre, 63.2, 2005, *Opinion publique européenne sur les services financiers*, Bruxelles : Commission Européenne.

<sup>43</sup> Moullart, 2009, *21<sup>ème</sup> rapport annuel de l'Observatoire des crédits aux ménages*, Paris : Fédération Bancaire Française.

Cette mise en concurrence généralisée des établissements bancaires avait pour finalité de moderniser le système bancaire qui a été durement atteint au début des années quatre-vingt par les effets du second choc pétrolier, puis par la crise de l'immobilier au début des années 1990. À l'instar de l'intervention étatique au cours des « Trente Glorieuse », le résultat attendu de cette libéralisation est un financement plus efficace de l'économie. Savoureux paradoxe, c'est encore l'Etat qui est à la manœuvre mais pour se démunir volontairement de ses outils d'intervention et redéfinir les règles et normes bancaires d'accès et d'usage pour les particuliers.

Ce basculement affecte également les dispositifs de protection sociale. Si les politiques néolibérales ne remettent pas en cause l'intermédiation des besoins de protection, elles en transforment la logique. Au sein d'un système basé sur une logique mutualiste ou par répartition, elles introduisent progressivement une logique assurancielle. C'est cette dynamique qu'identifie Bruno Palier lorsqu'il analyse les effets des réformes portant sur les assurances-chômage (1992 et 2001), les retraites (1993 et 2003) et les dépenses de santé (1995 et 2004)<sup>44</sup>. Leurs résultats sont de deux ordres. D'une part, la solidarité qui animait ces systèmes de par leur dimension redistributive est remise en cause au profit de la responsabilité individuelle. D'autre part, le nombre de personnes couvertes ainsi que le niveau des prestations versées sont réduits. Alors que les risques sociaux sont multipliés par la « crise de la société salariale »<sup>45</sup> et que les solidarités de proximité ont été fragilisées<sup>46</sup>, l'affaiblissement des protections collectives conduit à rechercher des réponses financiarisées auprès d'organisations animées par une logique marchande.

De manière pragmatique, de nombreuses personnes confrontées à des variations de revenus ou à la survenue d'imprévus recourent ainsi au crédit de trésorerie, principalement les crédits *revolving* et les découverts bancaires à condition d'y avoir accès. Documenté internationalement<sup>47</sup>, cela s'illustre en France d'une part, par le nombre croissant de dossiers de surendettement déposés chaque année auprès de la Banque de France, et d'autre part, par le constat de l'Observatoire des crédits aux ménages selon lequel le nombre de ménages fragiles reste stable<sup>48</sup> mais voient leur fragilité sévèrement accrue<sup>49</sup>.

De même, le développement de la retraite par capitalisation ou l'encouragement à souscrire à des assurances complémentaires et à se constituer une épargne de précaution à moyen et long terme correspondent à ce changement radical. Non seulement, la gestion du risque est dépendante des stratégies que chacun adopte et, bien entendu, des moyens financiers pouvant y être consacrés (les plus pauvres et donc les plus vulnérables ayant le moins de moyens pour se protéger), mais de plus ces produits sont distribués par des établissements soumis à des impératifs de rentabilité. Cela revient à dire que les produits financiers qui ne sont pas rentables ou

<sup>44</sup> B. Palier, 2007, *op. cit.*

<sup>45</sup> R. Castel, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris : Folio ; 2003, *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris : Seuil ; 2009, *op. cit.*

<sup>46</sup> L'entraide familiale et de voisinage, si elle existe encore, voit son efficacité fortement réduite. Cela s'explique par le développement des familles monoparentales ou recomposées pour lesquelles le potentiel de soutien est limité, et par le fait que l'entraide « en nature », de loin la plus importante au sein des classes populaires, se trouve extrêmement fragilisée par les transformations des modes de vie. J.-H. Déchaux, 2007, « Réalités et limites de l'entraide familiale », in : S. Paugam, 2007, *op. cit.*, pp. 205-217.

<sup>47</sup> D. Knights, 1997, « Governmentality and Financial Services: Welfare Crisis and the Financial Self-Disciplined Subject », in : G. Morgan & D. Knights (eds.), *Regulation and Deregulation in European Financial Services*, Londres : Macmillan, pp. 217-235 ; Sullivan *et al.*, 2000, *op. cit.* ; Ramsay, 2003, *op. cit.*

<sup>48</sup> Environ 4,2 % des ménages.

<sup>49</sup> Mouillart, 2009, *op. cit.*

pas suffisamment ne sont pas maintenus ou proposés à la clientèle, quand bien même ils répondent à ses besoins<sup>50</sup>.

Ces évolutions des règles et normes d'accès et d'usage des produits bancaires traduisent la domination croissante de la logique marchande sur la logique redistributive ou réciprocaire. Elle redessine les modalités de satisfaction des besoins de perception et de mise en circulation de la monnaie ainsi que de promotion et de protection. Désormais, les réponses apportées par les prestataires doivent être rentables, et si possible, le plus rentable possible. Compte-tenu de la nécessité pour l'ensemble de la population (y compris les plus modestes) de recourir aux produits bancaires pour mener une vie normale, cette reconfiguration marchande ne peut qu'alimenter les difficultés bancaires pour ceux dont la solvabilité est insuffisante ou dont les besoins ne correspondent pas à la stratégie commerciale mise en place.

Mais cette prise de pouvoir de la logique marchande n'apparaît pas *ex nihilo*, elle résulte de décisions politiques qui, à partir de 1983 en France, ont fait des marchés financiers la clef de voûte de l'ordre monétaire. Ce déplacement du centre de gravité en faveur du troisième étage du processus d'intensification de la financiarisation est au cœur du développement du phénomène d'exclusion bancaire tel que nous le connaissons aujourd'hui et de la crise qui sévit depuis l'été 2007.

### **Partie 3. L'Etat architecte de la « Transformation »**

La montée puis la domination de la logique marchande n'a rien d'un processus naturel. Il est éminemment politique. L'Etat a progressivement transféré ses prérogatives à la finance de marché, au point de se soumettre lui-même aux impératifs de celle-ci. Par un surprenant mais logique retournement de situation, c'est alors la politique publique et plus largement les composantes essentielles de la reproduction et de la cohésion de la société qui se voient reconfigurées selon la logique marchande. Ce processus de marchandisation dont l'exclusion bancaire est l'un des résultats, fait échos à ce que Karl Polanyi nomme « Transformation ».

#### **3.1. D'une économie d'endettement à une économie de marchés financiers**

La crise économique qui affecte les économies occidentales dès le milieu des années 1970, a décrédibilisé l'Etat comme acteur économique. Relancer l'économie en recourant au déficit public financé par de la création monétaire est une pratique condamnée, cette création monétaire alimentant une inflation endémique à l'époque. Les approches keynésiennes sont ainsi battues en brèche par la contre-révolution monétariste selon laquelle seule le libre jeu des marchés assure d'atteindre un mieux être collectif.

Ce contexte s'est avéré particulièrement favorable à la transformation de l'arrangement institutionnel caractérisant l'ordre monétaire en faveur d'un développement rapide de la finance de marché. En effet, les intérêts de trois des principaux acteurs ou groupes sociaux que sont l'Etat, les entreprises et les détenteurs de patrimoine financier convergeaient en faveur de la création de vastes marchés financiers. Pour l'Etat, ces marchés et l'épargne financiarisée qui s'y trouve, représentaient une alternative au financement de ses investissements par la création monétaire. Pour les entreprises, ils devaient restaurer leur taux de profit et d'offrir un financement moins coûteux que le financement bancaire. Pour les détenteurs du patrimoine financier, ces innovations leur donnaient le moyen de se protéger de la dévalorisation provoquée par l'inflation<sup>51</sup>.

<sup>50</sup> D. Knights, A. Sturdy & G. Morgan, 1994, « The consumer rules? An examination of the rhetoric and "reality" of marketing in financial services », *European Journal of Marketing*, vol. 28, n3, pp. 42-54.

<sup>51</sup> F. Lordon, 2008a, *Et la vertu sauvera le monde...*, Paris : Raisons d'agir.

En répondant à des problèmes précis, cette nouvelle orientation politique portée en apparence avec succès par les Etats-Unis de Ronald Reagan et le Royaume-Uni de Margaret Thatcher, s'impose largement. Ses conséquences institutionnelles sur la cohésion sociale restent au second plan dans la mesure où elles ne se manifestent qu'avec le temps. C'est ainsi au nom du pragmatisme que ces réformes ont été mises en œuvre en France par un gouvernement socialiste.

Après les nationalisations bancaires et l'échec de la relance de 1981, le gouvernement Fabius qui fait suite au gouvernement Delors, opère un virage à 180 degré en 1983. La priorité est donnée à la réduction de l'inflation, l'austérité salariale, la limitation des dépenses publiques et le rétablissement des marges des entreprises. La politique de désinflation compétitive est à l'œuvre. Vont alors se succéder des réformes dont le but est de faire passer la France d'une économie d'endettement à une économie de marchés financiers. Outre la loi bancaire de 1984 qui libéralise le secteur bancaire, il faut également mentionner les différentes mesures de dérégulation financière qui voient la création du second marché pour les entreprises de taille moyenne et la défiscalisation des produits financiers (SICAV, Fonds commun de placement, PEA, etc.) afin d'attirer l'épargne des particuliers. Entre 1985 et 1987, les mouvements de capitaux sont facilités et le marché à terme des instruments financiers (MATIF) et le marché des options négociables de Paris (MONEP) sont créés. Enfin, en 1988, la directive européenne portant libération des mouvements de capitaux entre en application. En moins de 10 ans, les structures institutionnelles de l'économie française sont largement transformées.

Ces évolutions qui se veulent une réponse technique à des problèmes pratiques induisent une transformation radicale de la logique à l'œuvre au sein du processus de financiarisation caractérisée par la marchandisation.

### 3.2 Une évolution structurante : la marchandisation

Au cours des « Trente Glorieuses », le rôle des pouvoirs publics et leur efficacité dans la prise en charge de nombreux risques sociaux ou leur intervention dans les investissements collectifs comme l'éducation ou les infrastructures ont progressivement été tenus pour acquis et leur réalité s'est en partie estompée<sup>52</sup>. Cela eu pour effet de donner corps à l'illusion d'un individualisme auto-suffisant pour lequel les régulations publiques sont plus une gêne qu'une protection<sup>53</sup>. La logique marchande de la finance de marché et le discours de libéralisation et d'initiative individuelle qu'elle porte rencontrent alors un écho favorable. Cette croyance en l'efficacité des marchés est d'ailleurs renforcée par le vernis scientifique apporté par les modèles conceptuels de l'économie financière et ses différents « Prix Nobel »<sup>54</sup>.

Ces réformes ont eu des effets structurants en diffusant largement la logique dont elles découlent. Exprimé plus clairement, le recours croissant aux marchés financiers permis par la moindre crédibilité de l'Etat social et la montée du néolibéralisme, a pour effet de reconfigurer les rapports sociaux à l'aune de la logique marchande. Cette croyance dans l'efficacité supérieure de cette logique a conduit progressivement à tenter de réguler des rapports sociaux qui y échappaient en les soumettant aux principes de rentabilité (la finalité des échanges est l'accumulation de la richesse) et de liquidité (les parties de l'échange peuvent se désengager à tout moment). Il importe alors de mettre en place des règles et normes qui permettent de

<sup>52</sup> P. Dembinski, 2008, *op. cit.*

<sup>53</sup> Voir P. Dembinski, 2008, *op. cit.* ; R. Castel, 2009, *op. cit.*

<sup>54</sup> Pour être exact, il faudrait parler du « Prix de la Banque de Suède en Sciences Economiques remis en mémoire d'Alfred Nobel ». Parmi les économistes de la finance heureux lauréats se trouvent Harry Markowitz et William Shape ainsi que Robert Merton et Myron Scholes. Comme le soulignent Frédéric Lordon et Paul Dembinski, les deux derniers ont été employés par un *Hedge Fund* qu'ils conduiront à la faillite en 1998... Voir F. Lordon, 2008a, *op. cit.*

faire « comme si » ce sur quoi elles portent pouvait être considéré comme des marchandises.

Cette marchandisation s'est traduite tout d'abord par le fait que les attentes des investisseurs institutionnels ont reconfiguré le rapport salarial. Soumises au risque que ces investisseurs réallouent leur fonds s'ils ne sont pas satisfaits, les entreprises cotées ont dû dégager des retours sur investissement toujours plus importants<sup>55</sup>. Pour cela, elles ont transmis ces contraintes à leurs salariés (ainsi qu'à leurs sous-traitants) en leur imposant de faire preuve de toujours plus de flexibilité, d'une part, et en recherchant auprès de l'Etat la remise en cause des protections collectives attachées à l'emploi et considérées comme des freins à leur compétitivités, d'autre part. Robert Castel analyse ainsi comment les dimensions non marchandes de la relation de travail (sécurité professionnelle minimale avec le droit du travail et sécurité sociale minimale avec la protection sociale), autrement dit le statut de l'emploi, sont subverties par ce processus de remarchandisation du travail. Ces évolutions mettent en cause les interdépendances propres à la société salariale qui en assuraient – en dépit de ses imperfections – la cohésion<sup>56</sup>.

Face à cette montée des précarités, la contestation néolibérale de l'efficacité de l'Etat pour y faire face a également conduit à transférer cette responsabilité aux personnes concernées. C'est donc « à l'individu assiégé de risques et lui-même porteur de risques de les prendre en charge, de s'assurer lui-même comme un individu responsable (à condition évidemment qu'il le puisse, c'est-à-dire le plus souvent qu'il le paie). Le référentiel principal de la prise en charge des risques passe ainsi du collectif à l'individu, de la solidarité nationale à l'assurance privée »<sup>57</sup>. Bien que ce transfert aux établissements privés de la satisfaction des besoins de protection ne soit pas le plus efficace<sup>58</sup>, il est une opportunité pour les investisseurs institutionnels qui collectent précisément cette épargne (forcée) pour la placer sur les marchés financiers. Les épargnants ont alors vu leurs modalités de protection ou de promotion exposées à l'instabilité de ces marchés<sup>59</sup>. Mais cette contrainte des marchés financiers pesant sur les entreprises n'a pas seulement reconfiguré les relations salariales et les protections qui y sont attachées, elle a également exercé ses effets sur les différentes composantes de l'ordre monétaire lui-même.

La monétarisation a notamment été affectée concernant les procédures de création monétaire. En effet, les Etats, contraints de s'endetter auprès des marchés financiers, n'ont eu d'autre choix que de donner des gages de conformité aux attentes de ces créanciers. Ils ont ainsi pris la décision de rendre les Banques Centrales indépendantes du pouvoir politique alors même qu'elles sont en principe à la base de l'émission monétaire en vertu du pouvoir et de la légitimité que leur accorde...le politique. Mais concernant l'exclusion bancaire, ce sont surtout les effets de l'influence de la logique marchande au niveau de l'intermédiation qu'il faut souligner. La privatisation des établissements bancaires et la libéralisation de leur secteur d'activité les a rendu extrêmement perméables aux exigences de rentabilités. Ils ont alors édicté des règles et normes d'accès et d'usage destinées à assurer la rentabilité des relations établies avec leur clientèle de particuliers, règles et normes entrant en contradiction avec la nécessité sociale de recourir à leurs produits. Cette contrainte de rentabilité a pesé tout aussi fortement sur les établissements coopératifs bien que des différences soient toujours observables. Toutefois,

<sup>55</sup> En 1980, la norme en matière de ROE était de 2-3 %, elle était de 20 % en 2005 (Lordon, 2008a...)

<sup>56</sup> R. Castel, 2009, *op. cit.*

<sup>57</sup> R. Castel, 2009, *op. cit.*, p.39

<sup>58</sup> Paul Krugman montre notamment comment le système de santé public français est plus efficace et moins coûteux que le système de santé privé des Etats-Unis. P. Krugman, 2008, *L'Amérique que nous voulons*, Paris : Flammarion.

<sup>59</sup> F. Lordon, 2008b, *op. cit.*

l'introduction en bourse de la Caisse centrale du Crédit Agricole (CASA) décidée en 2001<sup>60</sup> ou les aventures financières des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne avec Natexis illustrent la porosité du monde bancaire coopératif aux impératifs des marchés financiers.

Si l'on résume, les particuliers sont affectés par la financiarisation marchande de multiples manières. Toute d'abord la « re-marchandisation » du travail et l'effritement des protections collectives ont augmenté le chômage et accrue la précarité à laquelle ils font face tout en les contraignant à recourir à des réponses individualisées (épargne, crédit, assurance). Ensuite, ces réponses individualisées sont proposées par des établissements eux-mêmes soumis à la contrainte de rentabilité. Seules les besoins des personnes solvables seront satisfaites de manière appropriée. Enfin, en liant la protection des particuliers aux produits financiers, l'intensification de la financiarisation marchande a introduite l'instabilité inhérente à ces marchés au cœur de la vie de tout un chacun. C'est notamment le cas de la retraite par capitalisation qui voit les prestations versées dépendre des performances boursières<sup>61</sup>.

Si l'intensification sans précédent du processus de financiarisation au cours des « Trente Glorieuses » a été socialement supportable, c'est que la diffusion de la monnaie et des produits bancaires et financiers au cœur de la vie de l'ensemble des personnes s'est faite selon une logique principalement redistributive prenant en compte les finalités collectives. La révolution marchande qui s'opère à partir du début des années 1980, se développe donc d'emblée en diffusant sa logique aux confins des rapports sociaux ce qui explique l'ampleur de ses conséquences.

### **3.3. L'exclusion bancaire, symptôme d'une nouvelle « Transformation »**

Un constat en deux temps s'impose. Le premier est que l'étude du processus d'exclusion bancaire des particuliers nous plonge au cœur des difficultés posées par la logique marchande qui domine le processus de financiarisation. Celle-ci a accru l'ampleur des conséquences des difficultés bancaires en faisant jouer un rôle social toujours plus important à ces produits. Si le recours croissant à ces produits pour satisfaire les besoins de perception et de mise en circulation de la monnaie s'inscrit dans la continuité de la période précédente, la satisfaction des besoins de promotion et de protection s'effectue de plus en plus par des réponses financiarisées individualisée (épargne, crédit, assurance) alors qu'elle était précédemment le fait de réponses collectives (prestations sociales). D'autre part, elle a accrue la probabilité que des difficultés bancaires d'accès ou d'usage surviennent dans la mesure où les établissements qui commercialisent ces produits sont soumis à une contrainte de rentabilité croissante. Cette contrainte les conduit à définir des règles et normes inadéquates au regard de la nécessité sociale de ces produits pour l'ensemble de la population. L'intensification de la financiarisation marchande par les transformations apportées à l'ordre monétaire, présente ainsi la spécificité de favoriser simultanément le développement des causes et des conséquences du processus d'exclusion bancaire.

Le second constat est un peu plus large et lie les conséquences de la financiarisation marchande pour les particuliers et la crise financière débutée à l'été 2007. Le développement du processus d'exclusion bancaire illustré notamment par la croissance ininterrompue ou presque du nombre de dossiers de surendettement déposés chaque année auprès des commissions de surendettement, doit être

<sup>60</sup> Voir F. Lordon, 2008a, *op. cit.*

<sup>61</sup> Il existe en France deux types de contrat : à prestations définies (le montant de la prestation est fixé par contrat) à cotisations définies (le montant de la prestation dépend des performances boursières). Toutefois, on voit mal comment les contrats à prestations définies pourraient être honorés dans le cadre d'une crise financière comme celle débutée à l'été 2007 mais également dans le cas d'une croissance limitée de ces mêmes marchés sur une longue période.

considéré comme le symptôme des dysfonctionnements d'une société qui régule les éléments clefs de sa cohésion selon une logique marchande.

On retrouve ici la critique développée par Karl Polanyi pour qui la terre, le travail et la monnaie sont des « *marchandises fictives* » qui ne peuvent se soumettre à une régulation marchande sans provoquer de graves dysfonctionnements sociaux<sup>62</sup>. Le XIXe siècle a été pour lui marqué par la domination de l'idéologie des « marchés autorégulateurs » selon laquelle l'application d'une régulation marchande sans contraintes était collectivement bénéfique. Il qualifie cette phase de « *Transformation* » dans la mesure où les arrangements institutionnels qui encadrent les rapports sociaux sont progressivement soumis, sous l'effet de cette croyance, à la domination de la logique marchande. Cette économicisme qui nie l'importance d'autres mobiles d'action, est socialement intenable et entraîne des réactions de protections qui ont conduit à l'arrivée au pouvoir de régimes totalitaires – la « *Grande Transformation* » – dont les principaux sont le régime nazi en Allemagne et celui communiste en Union Soviétique mais on peut également mentionner le franquisme Espagnol et le fascisme Italien.

À l'instar des processus décrits par Karl Polanyi, en plaçant les marchés financiers au cœur des modalités de financement des investissements publics et privés à partir du début des années 1980, le pouvoir politique a enclenché la soumission croissante de pans entiers de la société à leurs impératifs de rentabilité à court terme. Les investisseurs institutionnels qui concentrent l'épargne des particuliers (fonds de pension, fonds mutuels, etc.), sont alors le « bras armé » de la finance de marché<sup>63</sup> et de cette marchandisation. Ce sont eux qui diffusent concrètement la logique marchande au sein des différents rapports sociaux.

Par bien des aspects, la période actuelle entretient des similarités avec celle étudiée par Karl Polanyi : une longue phase de marchandisation suivie d'une crise financière considérable se transformant rapidement en crise économique. Si les autorités monétaires se sont inspirées de la crise de 1929 pour penser les tentatives de réponse qu'elles ont apportées ces deux dernières années, elles ne se sont pas saisies ou n'ont pas voulu se saisir des causes structurelles de ces dysfonctionnements. Cet aveuglement pourrait se révéler catastrophique car se sont leurs coûts sociaux, accentués par la crise financière, qui avaient alimenté selon Karl Polanyi la montée des totalitarismes<sup>64</sup>. Bien qu'il n'y ait pas de fatalité à ce que l'histoire se répète, la configuration actuelle présente tout de même un double risque qui donne de la crédibilité à une évolution de type « Grande Transformation ».

Le premier tient à la dépendance sans précédent des particuliers aux produits bancaires. C'est de cette dépendance que découle, en temps normal, le phénomène d'exclusion bancaire, mais le danger est qu'en temps de crise financière, il en démultiplie les conséquences au-delà de ce qu'une société peut supporter sans réaction radicale. En 1929, les particuliers avaient fait face aux conséquences de la crise en termes de chômage mais ils ne dépendaient peu ou pas des produits bancaires. Aujourd'hui, les particuliers perdent non seulement leur emploi mais doivent d'une part continuer à faire face aux échéances mensuelles de leur endettement, et d'autre part, assumer le coût des incidents (impayés) et sanctions (interdiction bancaire) bancaires ainsi que leurs conséquences sur leur autonomie<sup>65</sup>. En effet, la quasi-totalité de la vie des particuliers passe par les établissements

<sup>62</sup> K. Polanyi, 1983, *op. cit.*

<sup>63</sup> F. Lordon, 2000, *op. cit.* ; 2008b, *op. cit.* ; P. Dembinski, 2008, *op. cit.*

<sup>64</sup> K. Polanyi, 1983, *op. cit.*

<sup>65</sup> Les difficultés bancaires affecte l'autonomie des personnes en réduisant leurs possibilités réelles de faire valoir leurs droits marchands (vendre sa force de travail, louer un logement, consommer, etc.), juridiques (percevoir des prestations notamment) ou élargis (liens amicaux et familiaux) ainsi qu'en affectant l'estime de soi. Voir G. Gloukoviezoff, 2008, *op. cit.*

bancaires. Ils – mais je devrais écrire « nous » – en sont totalement dépendants pour satisfaire la grande majorité de leurs besoins physiologiques et sociaux ainsi que pour assurer leur protection et promotion dans la mesure où la majorité des solidarités est à présent financiarisée. La forte augmentation du nombre de dossiers de surendettement déposés en 2008 et 2009 n'est sans doute qu'un signe avant-coureur de ces conséquences<sup>66</sup>.

Le second tient aux possibilités d'action de l'Etat social pour amortir les conséquences de la crise. Elles sont extrêmement réduites dans la mesure où celui-ci s'est également fortement endetté pour sauver le système bancaire et tenter de relancer l'économie. Il lui faut donc à son tour rembourser ses créanciers. Que ce soit la France ou ses voisins européens tous étudient actuellement le moyen de réduire drastiquement les dépenses publiques et d'augmenter leurs ressources fiscales. Si l'Etat social réduit encore son dispositif de protection, les conséquences seront dramatiques sachant qu'à l'inverse des années 1920 et 1930, l'autoproduction et les solidarités de proximités ne pourront prendre le relais ayant été largement remises en cause au cours des « Trente Glorieuses ».

Dès lors, à moins que les autorités politiques ne prennent rapidement conscience des enjeux de cet aspect de l'intensification de la financiarisation des rapports sociaux, le risque est réel que la phase de « Transformation » que nous connaissons depuis une trentaine d'année ne soit suivie par une « Grande Transformation » et la montée de totalitarismes dont le visage reste encore à découvrir.

### Conclusion

Au cours des « Trente Glorieuses », l'intensification de la financiarisation a conduit à l'introduction des produits bancaires au cœur de la vie des particuliers au point de les rendre incontournables pour mener une vie normale. Cette évolution était socialement supportable dans la mesure où les normes d'accès et d'usage de ces produits découlaient de la logique redistributive qui régulaient l'ordre monétaire. La domination de la logique marchande à partir du début des années 1980 remet cet équilibre en cause.

Non seulement l'intensification de la financiarisation marchande a accru la nécessité de recourir à ces produits ; le crédit est notamment apparu à de très nombreux ménages comme une réponse face à la montée des précarités et la remise en cause des solidarités financiarisées (les protections collectives). Mais de plus, les établissements prestataires ont également été soumis aux contraintes de cette financiarisation marchande au travers de l'exigence de rentabilité de court terme des marchés financiers. Il en a logiquement découlé la définition de règles et normes d'accès et d'usage des produits bancaires inadaptés aux clients en situation de précarité structurelle ou conjoncturelle.

Il en résulte que la crise financière, elle-même provoquée par les excès de cette financiarisation marchande, voit ses conséquences décuplées par cette marchandisation d'éléments essentiels à la cohésion sociale (le travail, la monnaie et ses supports comme les produits bancaires et financiers, etc.). En ce sens, les évolutions de ces trente dernières années ne peuvent qu'être rapprochées de celles que Karl Polanyi avait analysées et nommées « Transformation ».

La domination de l'idéologie marchande qui pense le marché comme seul principe efficace de régulation des échanges ne peut s'affirmer qu'au prix de conséquences sociales dramatiques. Dans la mesure, où au début du XXe siècle, elles avaient conduit à une réaction politique de nature totalitaire (la « Grande Transformation »), la mise à l'épreuve croissante de la cohésion sociale et l'absence de prise en compte

<sup>66</sup> Sur les 9 premiers mois de l'année, les dépôts de dossier de surendettement sont en hausse de 17 %.

par le pouvoir politique des causes structurelles des difficultés actuelles ne peuvent que faire craindre l'aggravation de la crise économique et son basculement en crise politique majeure.

## Bibliographie

- AGLIETTA M. et ORLÉAN A., 2002, *La monnaie entre violence et confiance*, Paris : Odile Jacob.
- ALGIETTA M. et ORLÉAN A. (eds.), 1998, *La monnaie souveraine*, Paris : Odile Jacob.
- BONIN H., 1989, *L'argent en France depuis 1880. Banquiers, financiers, épargnants dans la vie économique et politique*, Paris : Masson.
- BONIN H., 1992, *La banque et les banquiers du Moyen Age à nos jours*, Paris : Larousse.
- BOYER R., 2007, « Comment Concilier solidarité sociale et efficacité économique à l'ère de la globalisation : une lecture regulationniste », in : PAUGAM S., 2007, pp. 887-914.
- CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, 1999, *Le Livret A, une histoire de l'épargne populaire*, Paris : La Documentation Française.
- CASTEL R., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris : Folio.
- CASTEL R., 2003, *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris.
- CASTEL R., 2009, *La montée des incertitudes – Travail, protections, statut de l'individu*, Paris : Seuil.
- CERC, 2006, *La France en transition 1993-2005*, Paris : La Documentation Française.
- DE BLIC D. et LAZARUS J., 2007, *Sociologie de l'argent*, Paris : La Découverte.
- DÉCHAUX J.-H., 2007, « Réalités et limites de l'entraide familiale », in : PAUGAM S., 2007, pp. 205-217.
- DEMBINSKI P., 2008, *Finance servante ou finance trompeuse*, Paris : Desclée de Brouwer.
- EUROBAROMÈTRE, 63.2, 2005, *Opinion publique européenne sur les services financiers*, Bruxelles : Commission Européenne.
- FBF, 2006, *Le secteur bancaire en chiffres*, Paris : Fédération Bancaire Française.
- GLOUKOVIEZOFF G. (ed.), (2005), *Exclusion et liens financiers. L'exclusion bancaire des particuliers. Rapport du Centre Walras 2004*, Paris : Economica.
- GLOUKOVIEZOFF G., 2008, *L'exclusion bancaire des particuliers en France. Entre nécessité sociale et contrainte de rentabilité*, thèse de doctorat en économie, Université Lumière Lyon2.
- GUÉRIN I. et SERVET J.-M. (éd.) (2004), *Exclusion et liens financiers Rapport du Centre Walras 2003*, Paris : Economica, pp.4-20.
- GUÉRIN I., 2000, *Pratiques monétaires et financières des femmes en situation de précarité*, Thèse de doctorat en économie, Lyon : Université Lumière Lyon2.
- HAUT CONSEIL DU SECTEUR FINANCIER PUBLIC ET SEMI-PUBLIC, 2001, *Un secteur financier public, pour quoi faire ?*, Rapport 2001, Paris.
- KNIGHTS D., 1997, « Governmentality and Financial Services: Welfare Crisis and the Financial Self-Disciplined Subject », in : MORGAN G. & KNIGHTS D. (eds.), *Regulation and Deregulation in European Financial Services*, Londres: Macmillan, pp. 217-235.
- KNIGHTS D., STURDY A. & MORGAN G., 1994, « The consumer rules? An examination of the rhetoric and "reality" of marketing in financial services », *European Journal of Marketing*, vol. 28, n3, pp. 42-54.
- KRUGMAN P., 2008, *L'Amérique que nous voulons*, Paris : Flammarion.
- LANGLOIS S., 2005, *Consommer en France*, Paris : L'Aube.
- LORDON F., 2000, *Fonds de pension : piège à con*, Paris : Raisons d'agir.
- LORDON F., 2008a, *Et la vertu sauvera le monde...*, Paris : Raisons d'agir.
- LORDON F., 2008b, *Jusqu'à quand ? Pour en finir avec les crises financières*, Paris : Raisons d'agir.
- MANNING R., 2000, *Credit Card Nation. The Consequences of America's Addiction to Credit*, New York : Basic Books.
- MERRIEN F.-X., 2007, « Les devenirs de la solidarité sociale », in : PAUGAM S., 2007, pp. 839-854.
- MOUILLART M., 2009, *21<sup>ème</sup> rapport annuel de l'Observatoire des crédits aux ménages*, Paris : Fédération Bancaire Française.
- ORLÉAN A., 1998, « La monnaie autoréférentielle : réflexions sur les évolutions monétaires contemporaines », in : AGLIETTA M. et ORLÉAN A. (eds.), 1998, pp. 359-356.

- PALIER B., 2007 « Des assurances de moins en moins sociales », in : PAUGAM S., 2007, pp. 855-871.
- PAUGAM S. (ed.), 2007, *Repenser la solidarité, L'apport des sciences sociales*, Paris : Presses Universitaires de France.
- PERRET B., 1999, *Les nouvelles frontières de l'argent*, Paris : Seuil.
- POLANYI K., 1975, « L'économie en tant que procès institutionnalisé », in : POLANYI K. et ARENSBERG C. (eds.), *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Paris : Librairie Larousse, pp. 239-260.
- POLANYI K., 1983, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris : Gallimard.
- RAMSAY I., 2003, « Consumer Credit Society and Consumer Bankruptcy in the Informational Economy », in : NIEMI-KIESILAINEN J., RAMSAY I., et WITHFORD W., *Consumer Bankruptcy in Global Perspective*, Oxford & Portland : Hart Publishing, pp 17-39.
- SEN A., 1999, *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Paris : Odile Jacob.
- SERVET J.-M., 2006, *Banquier aux pieds nus*, Paris : Odile Jacob.
- SERVET J.-M., 2008, « Un principe polanyien d'actualité : la réciprocité », communication au 11<sup>ième</sup> colloque International Karl Polanyi, 4 au 6 décembre, Montréal.
- SIMMEL G., 1999, *Philosophie de l'argent*, Paris : Presses Universitaires de France.
- SULLIVAN T., WARREN E., WESTBROOK J., 2000, *The Fragile Middle Class Americans in Debt*, New haven et Londres: Yale University Press.
- B. (ed.), 2007, *La monnaie dévoilée par ses crises. Crises monétaires d'hier et d'aujourd'hui*, volume 1 et 2, Paris : Editions de l'EHESS.